

Concours Aide-soignant / Auxiliaire de puériculture **Soignant et Educatif**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/8/2008 12:35:17

Aide-soignant(e) :

Elle (Il) assure les soins d'hygiène et de confort de la personne et travaille en collaboration avec un(e) infirmier(e), participe aux soins infirmiers et effectue aussi des tâches d'entretien.

Elle (Il) accompagne les patients dans tous les gestes de la vie quotidienne, a un rôle privilégié auprès du patient et assure souvent de ce fait, un soutien psychologique. **Auxiliaire de**

Puériculture :

L'auxiliaire de puériculture travaille toujours en équipe sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'un(e) infirmier(e) ou d'une sage-femme. L'auxiliaire de puériculture assure les soins non-médicaux des nourrissons et des enfants : toilette, biberon, pesée, activités éducatives...

Conditions d'admission : -Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

-Réussir les épreuves de sélection : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. NB : Les candidats titulaires du BEP CSS sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.